

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22	L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH Absents : Pascale MILLOT, Elisabeth CHENAU, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe PINEL et Valérie CHANUT Pouvoirs : Pascale MILLOT (pouvoir donné à Elyane CLOP), Elisabeth CHENAU (pouvoir donné à Sébastien BLANC), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Anne Marie ISSARTIAL), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER). Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2024
N°2024-016

OBJET : Marché de Vourles – Adoption du Règlement intérieur

Le marché de Vourles, outre l'intérêt qu'il représente pour le maintien d'une agriculture de proximité d'une grande zone urbaine, permet d'offrir aux consommateurs une variété de produits frais ou transformés provenant des exploitations de la région.

Il accueille désormais des producteurs et des artisans.

Un partenariat « Marché de producteurs de pays » avec la chambre d'agriculture avait été acté par délibération 2016-049 du 30/06/2021.

Aujourd'hui le règlement doit être actualisé.

Par ailleurs, la commission Marché de Vourles a acté un arrêt du partenariat avec la chambre d'agriculture, le maintien des 7 jours de vente pour le marché d'été et le maintien du samedi essentiellement comme jour de vente pour le marché d'hiver.

Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'autoriser Mme le Maire à ne pas renouveler le partenariat de Marché producteur de pays avec la chambre d'agriculture
- De se prononcer sur les modifications du règlement intérieur
- et de signer l'ensemble des documents afférents

Pour Françoise ROUBIN
Secrétaire



Publiée le 18/03/2024
Pour extrait certifié conforme,

Catherine STARON
Maire

